

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six du mois de juin à dix-huit heures quinze, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de juin 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2019  
Séance du 26 juin 2019**

**N° 32**

**Objet : Gestion du Théâtre  
Durance : Choix du délégué  
et contrat de délégation**

**Est nommé: secrétaire de séance BONNET Brigitte**

**Etaient présents :**

AILHAUD Régine, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte (du rapport n° 1 au n° 13, puis du rapport n° 25 au dernier rapport), BONNET Martine, BONZI Maryse, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoît, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 16), ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier (jusqu'au rapport n° 30), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 02), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas (jusqu'au rapport n° 13), VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

**Etaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine  
BREMONT Danièle a donné pouvoir à COMBE Gérard  
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAREL Serge  
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BERTRAND Philippe  
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier  
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°02)  
REBOUL Childéric a donné pouvoir à CAZERES Benoît  
URQUIZAR Danièle, a donné pouvoir à SUZOR Pierre  
AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BRUN Patricia a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MAZAL Ambroise, a donné pouvoir à ESMIOL Gérard

**Etaient excusés :**

ACCIAI Bruno  
AUBERT Serge  
AUZET Eric  
AUZET Guy  
BALIQUE François  
BAUDOU MAUREL Marie Anne  
BLOT Michel  
BOURJAC Jean Marie

DE VALCKENAERE Gilles  
FLORES Sylvain  
GRAVIERE Remy  
LEJOSNE Patrick,  
MUNOZ MALDONADO Julien  
NICOLSI Philip,  
PAYAN Claude  
PELESTOR Michel

ROCHAT Jacques,  
RONDEAU Daniel  
THONNATTE Lionel  
TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2019

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :**

Par délibération du conseil communautaire en date du 28 juin 2018, notre assemblée a autorisé Madame la présidente à lancer une procédure de publicité permettant la mise en concurrence pour la gestion du Théâtre Durance.

Le comité technique a été saisi le 8 avril 2019.

Lors de sa séance du 30 janvier 2019, la commission de délégation de service public a constaté la seule candidature de l'association Théâtre Durance.

Suivant l'avis de la commission, Madame la présidente a transmis le cahier des charges à ce candidat.

Lors de la réunion du 3 avril 2019, la commission a ouvert et analysé le pli et a proposé de retenir et d'engager la procédure de négociation avec ce candidat.

Une réunion de négociation a eu lieu le 16 mai 2019 pour la présentation du projet et a apporté des réponses aux questions posées par le candidat.

Après négociation, il s'avère que l'offre proposée par l'association Théâtre Durance satisfait aux attentes et aux exigences, du dossier de consultation, qui étaient les suivantes :

« Le contrat sera conclu pour une durée de contrat de **quatre (4) ans** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019. L'estimation de la valeur globale du contrat, telle que définie à l'article 7 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, est de **4 500 000 €uros HT**. Cette valeur est calculée sur la base du compte de résultat de l'actuel titulaire pour l'année 2017 multiplié par 4.

Les caractéristiques principales de la délégation sont les suivantes :

✚ **ELABORER** un projet artistique, culturel et d'établissement pluriannuel, en étroite collaboration avec les services de Provence Alpes Agglomération, dont les composantes seront fondées sur les axes suivants :

- Une scène de diffusion pluridisciplinaire au carrefour des arts et des formes
  - Un soutien volontariste pour la création contemporaine, tous genres confondus
  - Un soutien affirmé à la création régionale, tous genres confondus
  - Un focus sur la création sonore et musicale et l'écoute
  - Un accompagnement de la création en direction du jeune public, tous genres confondus
  
- Un projet culturel ouvert au plus grand nombre : pour renforcer la relation entre le Théâtre Durance, les artistes et les populations
  - Vers une meilleure diversité des publics (âge, provenance géographique, catégorie socio-professionnelle...)
  - Une programmation hors-les-murs régulière et pérenne pour un rayonnement territorial à l'échelle du département
  - Un pôle d'éducation artistique et culturelle de référence à l'échelle du département et de la région

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200667437-20190626-32\_26062019

- L'optimisation du studio d'enregistrement
- Un projet partenarial
  - Renforcer la coopération avec le tissu local (secteurs culturel, social, éducatif...)
  - S'impliquer dans la construction collective au niveau régional et national (réseaux)
- + **EXECUTER** ledit projet, après adoption par l'assemblée communautaire
- + **ASSURER** le fonctionnement des équipements, installations, structures ou organisations en personnels, matériels ou bâtiments nécessaires à la bonne exécution de la délégation.
- + **CONSOLIDER** les relations avec les autres partenaires institutionnels qui financent le Théâtre Durance (Etat, Région, Département). A ce titre, le délégataire aura pour objectif l'obtention d'un label décerné par le Ministère de la Culture (ex : Scène nationale) à l'horizon 2020/2021.
- + **PROCEDER** avec l'appui de Provence Alpes Agglomération aux demandes de subventions auprès des organismes extérieurs, afin d'assurer le meilleur financement possible du projet artistique, culturel et d'établissement. Cette action pourra également concerner le secteur privé (Mécénat). »

Afin de faire face aux contraintes de service public, la contribution annuelle de l'agglomération est établie à 528 000 euros.

Conformément à l'article L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier vous est transmis dans un délai de 15 jours avant la séance du conseil communautaire.

Il vous est donc proposé d'autoriser Madame la présidente ou son représentant à signer tout document relatif à cette délégation de service public avec la société

#### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE  
le 28/06/2019  
Application agréée E-legalite.com